

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2016

**Etaient présents** : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Michel ARMAGNACQ, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Corinne BOURCHEIX, M. Jean-Noël CLAMOUR, Mme Marie-France LE ROUX, MM. Yannick LEGLISE, Eric JAUMET, Mmes Gaëlle GENVRIN, Karine PRIVAT, M. Thierry ALLARD, Mme Muriel LACAZE, MM. Frédéric EXPERT, Julien LE TACON

**Absents représentés** : Karine TIBOURCIO de la CORRE par Jean-Patrick SOULÉ  
Céline PEYRONNIN par Thierry ALLARD

**Absents excusés** : Mme Maguy PEYRONNIN, M. Xavier FLEURY, Mme Tatiana VIGEAN

**Secrétaire de séance** : Frédéric EXPERT

### **PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

#### **Intervention de Michel ARMAGNACQ**

« Lors de la réunion du 30 mai 2016, la délibération 25/2016 concernant le regroupement des C.D.C. de Podensac et des Côteaux de Garonne et des trois communes de Lestiac, Rions et Paillet était pour ma part très satisfaisante (contre l'unanimité).

Ma surprise fut grande à la lecture du journal Sud Ouest du 1<sup>er</sup> juin 2016 de voir que nos élus communautaires avaient voté lors du Conseil de la C.D.C. du 25 mai 2016 d'une manière opposée (à savoir pour le regroupement).

J'ai donc posé, par email, la question aux intéressés afin de comprendre leurs arguments ayant motivé ce changement de position.

Monsieur le Maire, Patrick SOULÉ, m'a envoyé le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25 mai 2016. Celui-ci fait apparaître qu'à l'exception de P. SOULÉ, absent lors de cette réunion, Maguy PEYRONNIN et Jean-Noël CLAMOUR ont effectivement voté pour le regroupement et n'ont pas répondu à mon courriel.

Je fais donc part de mon étonnement ! »

#### **Réponse de Jean-Patrick SOULÉ**

Jean-Patrick SOULÉ explique que pour lui il n'y a pas de problème quant au vote des élus de Cérons siégeant au Conseil Communautaire.

Concernant le vote en CDC, les élus ont votés dans la même ligne de leur premier vote, à savoir le regroupement des CDC voisins et des communes qui désiraient les rejoindre, même s'il regrettait que la CDC du Vallon de l'Artolie n'est pas été intégrée dans sa totalité.

Concernant leur vote en Conseil Municipal, les mêmes élus n'étaient pas liés par le vote de la CDC, mais ont voté contre le périmètre du Préfet qui n'a pas pris sa responsabilité en faisant éclater la CDC du Vallon de l'Artolie. Ce vote est cohérent avec la première délibération du Conseil Municipal.

## **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Convention transfert de gestion parcelle SNCF pour le parking de la gare

### **30/2016 – CONVENTION TRANSFERT DE GESTION PARCELLE SNCF PARKING DE LA GARE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création du pôle d'échanges multimodal en gare de CERONS, la commune va procéder à l'aménagement d'un parking dont l'utilisation pour l'ensemble des usagers sera gratuite.

Une partie de cette infrastructure va être réalisée sur la parcelle cadastrée section C n° 2101 appartenant à la SNCF Réseau selon le plan ci-joint.

Conformément aux articles L 2123-3 du CGPPP et suivants, la Commune doit signer une convention de transfert de gestion de ce bien avec la SNCF Réseau afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le transfert de gestion de la parcelle cadastrée section C n° 2101 appartenant à la SNCF Réseau pour une durée de 20 ans aux conditions suivantes :

- La parcelle C n° 2101 fera l'objet de la réalisation d'un document d'arpentage dressé par un géomètre à l'initiative de la Commune.
- La Commune de CERONS s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais suivants :
  - \* L'indemnité forfaitaire de 4000 € (quatre mille euros) Hors Taxes et Hors Frais correspondant aux frais d'instruction supportées par la SNCF Réseau.
  - \* Les frais de notaire et de publication.
  - \* Les frais de réquisition de transfert de propriété.
  - \* Les frais de géomètre.
  - \* Les frais de clôture.
  - \* Les impôts, contributions et charges relatifs au bien transféré.
- Avis favorable du Comité Régional Mutabilité de SNCF Réseau.
- La Commune devra signer la convention de travaux SNCF pour le dévoiement des câbles annexé à la présente préalablement à la signature de l'acte de transfert de gestion et sera annexée à celui-ci.
- L'acte authentique de transfert de gestion sera signé au plus tard le 30 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention travaux SNCF pour le dévoiement des câbles et à signer l'acte authentique ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Julien LE TACON précise que ADICHATS a une nouvelle fois débroussaillé toutes les fleurs devant chez lui. Les instructions ne sont pas respectées. Il demande une intervention auprès de la Communauté de communes.

### Intervention de Michel ARMAGNACQ

« La lecture du journal Sud-Ouest m'a permis de découvrir une intervention de Gilles SAVARY, député de notre 9<sup>ème</sup> circonscription auprès de notre Premier Ministre et du Ministre des Transports. Cette intervention concerne la ligne du TER AGEN-BORDEAUX.

En effet, notre Député avec lequel je ne partage pas toujours ses points de vue, argumente auprès du Gouvernement afin d'améliorer cette ligne « en grande difficulté », comme chacun le sait.

Il parle du cadencement, de la sécurité (suppression des passages à niveau) de la qualité du service en règle générale.

Dix-neuf communes sont concernées par ce sujet, dix-sept (dont Cérons) ont paraphé ce courrier et donc apporté leur soutien à notre Député mais également le Président du Conseil Départemental (Jean-Luc GLEYZE) et notre Conseiller Départemental (Hervé GILLÉ).

Par contre, le Maire de PODENSAC (Bernard MATEILLE), également Président de la CDC de Podensac et le Maire de Virelade (Dominique FAUBET) ont refusé de paraphé ce courrier.

Pour ma part, il m'est difficile de comprendre comment peut-on s'opposer au soutien d'une action permettant un meilleur acheminement des ouvriers, employés, scolaires, universitaires vers les villes de Bordeaux et de Langon ?

Je souhaite qu'un courrier soit envoyé à ces deux maires afin de connaître leur motivation qui les a amenés à une telle décision ! »

Michel ARMAGNACQ demande si des personnes veulent s'associer à lui. Il précise qu'il va transmettre un projet de lettre aux membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h.